

Remboursement d'un prêt d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée

Paris, France - 20 mars 2026 - 8:00 CET - Crypto Blockchain Industries (CBI) annonce un remboursement de prêt d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital et réservée à son principal actionnaire Ker Ventures SARL (« Ker Ventures ») au prix unitaire de 0,2370€ par action.

CBI a deux programmes avec Ker Ventures pour acquérir des serveurs de minage de Bitcoins et renforcer son partenariat avec Blockware Solutions.

Le premier est un programme de cessions d'actions par Ker Ventures, cessions suivies d'avances en compte courant non dilutives par Ker Ventures à CBI et portant intérêt au taux de 8% l'an.

Le second est un programme de prêt d'actions sans intérêt par Ker Ventures à CBI, les actions étant remboursées sans intérêt avec une parité de 1 action émise pour 1 action prêtée. Dans le cadre de ce second programme, CBI a acquis en octobre 2025 et en février 2026 des notes convertibles émises par Blockware Solutions en échange d'actions CBI, et CBI a vendu durant l'année calendaire 2025 des actions CBI pour acquérir des serveurs de minage de Bitcoins. Ce second programme a porté sur 27 919 000 actions CBI, prêtées sans intérêt par Ker Ventures.

Le prêt consenti par Ker Ventures, correspondant à ces 27 919 000 actions, était d'un montant de 6 615 859,39 euros. Ce prêt a été remboursé en intégralité le 10 mars 2026, par émission de 27 919 000 actions CBI nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à Ker Ventures, représentant 8,87% du capital de CBI après émission. Les formalités de création des actions et de publicité sont en cours et feront l'objet d'un avis Euronext.

Les actions nouvelles CBI ont été souscrites au prix unitaire de 0,2370€. Le montant de l'augmentation de capital, prime incluse, était donc de 6 615 859,39 euros, correspondant au montant intégral du prêt auquel il a été mis fin. Les capitaux propres sociaux de CBI augmentent du même montant.

L'opération a fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes et un rapport du Conseil d'administration sera soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il n'existe pas d'autre prêt d'actions par Ker Ventures à CBI.

Avertissements

La mise en œuvre des projets de CBI, ainsi que leur budget opérationnel et leur plan de financement, restent fondamentalement soumis à d'importantes incertitudes. Le non-respect des hypothèses sous-jacentes pourrait avoir un impact significatif et négatif sur la valeur des actifs et passifs de la CBI. De plus, investir dans les crypto-actifs comporte des risques liés en particulier à leur volatilité intrinsèque, qui peuvent affecter la performance financière du CBI. CBI rappelle aux investisseurs que la performance passée des crypto-actifs ne garantit pas leur performance future. Une description détaillée des risques associés à un investissement dans les titres de CBI est disponible dans les rapports financiers de la société sur son site web.

À propos de CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES SA

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI ») est une société française cotée sur Euronext Growth (compartiment E2) et sur OTCQB, dont l'objectif est de constituer le plus grand portefeuille possible de Bitcoins et d'autres crypto-actifs en

les acquérant à des prix inférieurs au marché via la stratégie ACE : acheter principalement des Bitcoins sur le marché (ACQUIRE), développer des jetons utilitaires et des actifs numériques propriétaires pouvant être vendus en échange de Bitcoins (CREATE), et acquérir Bitcoin à un coût réduit grâce à des opérations de minage (EARN) dans le cadre d'un partenariat stratégique à long terme avec Blockware Solutions, prestataire spécialisé dans l'infrastructure et l'hébergement d'opérations de minage de Bitcoin aux États-Unis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cbicorp.io.

Contacts

Émetteur – CBI

info@cbicorp.io

Sponsor cotation Euronext - Atout Capital

info@atoutcapital.com

Sponsor cotation OTCQB - Aldebaran Global Advisors

hello@aldebaran-advisors.com